



Violence faite aux femmes

Mise en place d'un système d'audit de suivi et d'évaluation du phénomène

Prise en charge des femmes violentées
Numéro vert : le 80100707

Le dispositif de lutte contre la violence faite aux femmes ou « violence fondée sur le genre » (VFG), en Tunisie, vient d'être renforcé par la mise en place d'un système d'audit, de suivi et d'évaluation de la violence fondée sur le genre, qui permettra, notamment, de fournir, aux décideurs et à tous les intéressés, une base de données statistiques et les divers détails concernant ce phénomène.

Mme Bébia Bouhnaq Chihi, ministre des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, a donné, hier, à Tunis, le coup d'envoi de l'opération de mise en place de ce système lors d'un séminaire organisé à cet effet à l'initiative du ministère, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), et ce à l'occasion de la célébration le 25 novembre de la Journée Mondiale de lutte contre la violence faite aux femmes.

Concrétisation

La création de ce système s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des recommandations et orientations de « la stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société : la violence fondée sur le genre à travers le cycle de vie », lancée, il y a deux ans, jour pour jour, en 2008, le 25 novembre, à la même occasion.

Des participants nous ont fait part de leur grande satisfaction pour la création de ce système d'audit, de suivi et d'évaluation de la violence fondée sur le genre, car, ont-ils noté, « il contribuera, à travers les données statistiques, à mesurer réellement l'ampleur de ce phénomène, dans notre pays, dans la mesure où les avis divergent beaucoup, à ce propos ; certains le jugent très répandu et ayant des proportions préoccupantes, tandis que d'autres le considèrent plutôt limité ».

Une communication sur la stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société a été faite, avec d'autres communications sur la stratégie arabe dans ce domaine, la stratégie sectorielle du ministère de la Santé publique dans ce même domaine, également, le rôle de l'Office National de la Famille et de la Population à ce sujet, la prise en charge des femmes violentées, et le téléphone vert relatif à la lutte contre la violence faite aux femmes qui est le 80100707.

En effet, outre la stratégie nationale mentionnée dont la mise en œuvre est assurée par le ministère des Affaires de la Femme, de la

les autres départements ministériels concernés sont appelés à mettre en œuvre des stratégies sectorielles dans les champs d'action de leur ressort.

Le tissu associatif et les médias sont mentionnés comme des partenaires actifs et stratégiques dans cette lutte contre la violence faite aux femmes.

Préalable de réussite

A cet égard, et contrairement à certaines fausses idées souvent sciemment répandues, tous les orateurs ont été unanimes à affirmer que « le renforcement des droits et de la liberté de la femme à tous les plans et aux divers points de vue constitue le préalable et le meilleur moyen de lutte contre la violence faite aux femmes ».

Cette lutte revêt diverses formes, législative, institutionnelle, éducationnelle et opérationnelle, c'est-à-dire à travers la création d'espaces d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de soutien des femmes et jeunes filles victimes de violence, outre la sensibilisation et la communication.

La violence fondée sur le genre présente cette caractéristique qu'elle s'exerce, à travers le cycle de vie, c'est-à-dire que la femme est exposée à cette violence durant toutes les étapes de sa vie, alors que la violence faite à l'enfant, par exemple, cesse à un certain âge, s'il est un garçon. C'est ce qui explique l'intitulé « la violence fondée sur le genre à travers le cycle de vie ».

Quelques participants, en particulier, nous ont dit attendre du futur système d'audit, de suivi et d'évaluation de la violence fondée sur le genre, en Tunisie, qu'il donne des éclairages et des renseignements précis sur le rapport réel entre la violence faite aux femmes et l'institution familiale, en fournissant des données statistiques sur la part et la prépondérance réelles de la violence conjugale exercée par les maris contre leurs épouses, dans toute la série de la violence faite aux femmes en général, outre les autres formes de violence familiale faite aux filles et aux sœurs.

La violence faite aux femmes s'exerce, en effet, au sein de la famille, dans la rue, au travail. Des indications ventilées sur ce phénomène, en fonction de ces espaces, permettent un meilleur ciblage et une meilleure rationalisation des interventions.

Salah BEN HAMADI